

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle (arrivée à 20H35), BARD Denis, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 19 mai 2021

Affichage :

Du jeudi 26 mai au
lundi 26 juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

Absent : M.SIMON Didier

M.Bertrand LEJOLIVET est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 19 mai 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

63-2021 - Culture. Recrutement d'un conseiller numérique à la médiathèque Alfred Jarry

Vu l'avis de la Commission vie culturelle et associative du 15 avril 2021,

Vu l'avis du bureau municipal du 15 mars 2021,

Aujourd'hui, en France, près d'un adulte sur cinq n'utilise pas d'outil numérique ou abandonne en cas de difficulté. Cet « illectronisme » est dû à une maîtrise insuffisante des outils numériques en autonomie. L'accompagnement au numérique pour tous constitue précisément une priorité du gouvernement. Dans le cadre du Plan de relance, un appel à manifestation d'intérêt général pour les collectivités territoriales a été lancé fin 2020 pour le recrutement, la formation et l'accueil de 4000 conseillers numériques France Services sur l'ensemble du territoire national, et pour une durée de deux ans.

Ils auront pour mission de :

- soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique,
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- rendre autonome l'utilisation seul du numérique pour les démarches administratives en ligne.

Sur la commune de Thorigné-Fouillard, la médiathèque, le CCAS et le PAE ont effectivement fait le constat d'un nécessaire accompagnement des usagers dans l'utilisation du numérique (démarches en ligne, rédaction de CV, utilisation de logiciels de bureautique, création d'une boîte mail, etc.). Ces services sont contraints d'accompagner partiellement les usagers. Faute de temps et/ou de compétences des agents, ils ne peuvent répondre pleinement aux besoins multiples des habitants.

C'est pourquoi, il est proposé à la Ville de Thorigné-Fouillard de candidater pour l'obtention d'un conseiller numérique sur la plateforme nationale dédiée. Cette plateforme est le point unique de rencontre entre les structures prêtes à accueillir un conseiller numérique et les candidats prêts à s'engager au service de l'inclusion numérique.

Au sein de la médiathèque, et par une mise à disposition auprès du CCAS, le conseiller numérique serait chargé des missions suivantes :

- créer et animer des ateliers d'initiation au numérique, individuels et collectifs,
- mettre à disposition des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (agents de la collectivité) pour leur permettre de mieux accompagner les administrés dans leurs e-démarches,
- participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages du numérique mis en place (à titre d'exemple : création d'animations de sensibilisation et ou de prévention aux usages numériques, aide dans la gestion du portail familles Carte +, accompagnement personnalisé sur rendez-vous au CCAS ou à domicile...).

Dans le cadre du plan de relance, il est précisé que l'Etat finance la rémunération du conseiller numérique, employé à temps plein, à hauteur de 50 000€ sur deux ans. Sur la base du recrutement d'un adjoint du patrimoine ou d'un adjoint d'animation, le reste à charge pour la commune serait compris entre 11 500€ et 14 000€ pour deux ans, selon la situation familiale du chargé de projet.

Le calendrier de mise en œuvre est fixé par l'Etat et s'effectue par vagues successives, de décembre 2020 à septembre 2022. Le recrutement d'un conseiller numérique est encadré par un contrat de 2 ans sur les grades d'adjoint au patrimoine ou adjoint d'animation.

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal approuve cette candidature et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**